

VILLE DE SAINT POL DE LEON
CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION



 Séance du 7 février 2020
 Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC
 Acte n° 2020-12
 Nomenclature : 7-10

Objet : VOTE DES TARIFS COMMUNAUX – POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire indique que le tableau des tarifs communaux reprend l'ensemble des tarifs communaux 2020 qui doivent être soumis au vote de l'assemblée délibérante. Ils prennent effet au 1^{er} janvier 2020 et sont valables jusqu'au 31 décembre 2020, sauf mentions particulières figurant dans la délibération.

TARIFS POLICE MUNICIPALE		
TARIFS DES OCCUPATIONS DU DOMAINE		TARIFS 2020 Délibération du 07/02/2020
DROITS DE PLACE		
<u>Etalage sur la voie publique</u>		
Abonné	Mètre-linaire	1,00
Non-abonné	Mètre-linaire	1,50
Démonstrateurs, chanteurs	Journée	15,00
<u>Etalage des commerces</u>		
Terrasses non couvertes de café, pâtisserie	m ² / an	23,00
Fêtes locales	Forfait <= 2,5 m	55,00
" "	Forfait > 2,5 m et <= 5 m	120,00
" "	m/linaire en +	60,00
Terrasses couvertes	m ² / an	30,00
Etalage sur domaine public (toutes occupations et toutes zones)	m ² / an	23,00
Echafaudages installés sur le domaine public communal		7€ part fixe + 0,50€/m²/jour
Bennes, nacelles et monte-charges	par jour	7€ part fixe
Parking rue des séminaires		120,00
<u>Etablissements bancaires</u> : parkings	m ² / an	50,00
FORAINS, CIRQUES, AUTRES		
Voitures, camions, remorques, caravanes	m ² / jour	0,70

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le 14/02/2020

ID : 029-212902597-20200214-2020_12-DE

Présentoir	m ² / jour	0,50
Manège	m ² / jour	0,20
Cirques et Théâtres / caution	>300m ²	120,00
Cirques et Théâtres / caution	<300m ²	60,00
Cirques et Théâtres	Forfait>300m ²	60,00
Cirques et Théâtres	Forfait<300m ²	20,00
Expositions automobiles, caravanes	Unité / jour	20,00
Autres occupations du domaine public	m ² / jour	0,20
<u>CAUTIONS</u> à valoir sur le règlement de la facture d'eau	200 €	200 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal adopte par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Bernard SIMON,
Mme Bernadette PETRY et Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN)
Adopte le vote des tarifs communaux 2020 tels que proposés, prenant effet
au 1^{er} janvier 2020 et valables jusqu'au 31 décembre 2020,
sauf mentions particulières figurant dans la délibération.

Votes exprimés :

Pour : 25

Contre :

Abstention : 3

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Nicolas FLOCH

